

**Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec**

**Avis de vigilance – influenza aviaire**

**État de la situation**

**Un nouveau cas d'influenza aviaire dans un élevage de basse-cour et cas suspect dans un troupeau commercial**

**Cas de basse-cour**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA d'un nouveau cas d'influenza aviaire dans un petit élevage de basse-cour dans la région de Cookshire-Eaton en Estrie. La pertinence de l'émission d'une zone de contrôle par l'ACIA autour de cet élevage non-commercial est en investigation d'où le fait que l'EQCMA n'émet pas de zone à risque pour le moment.

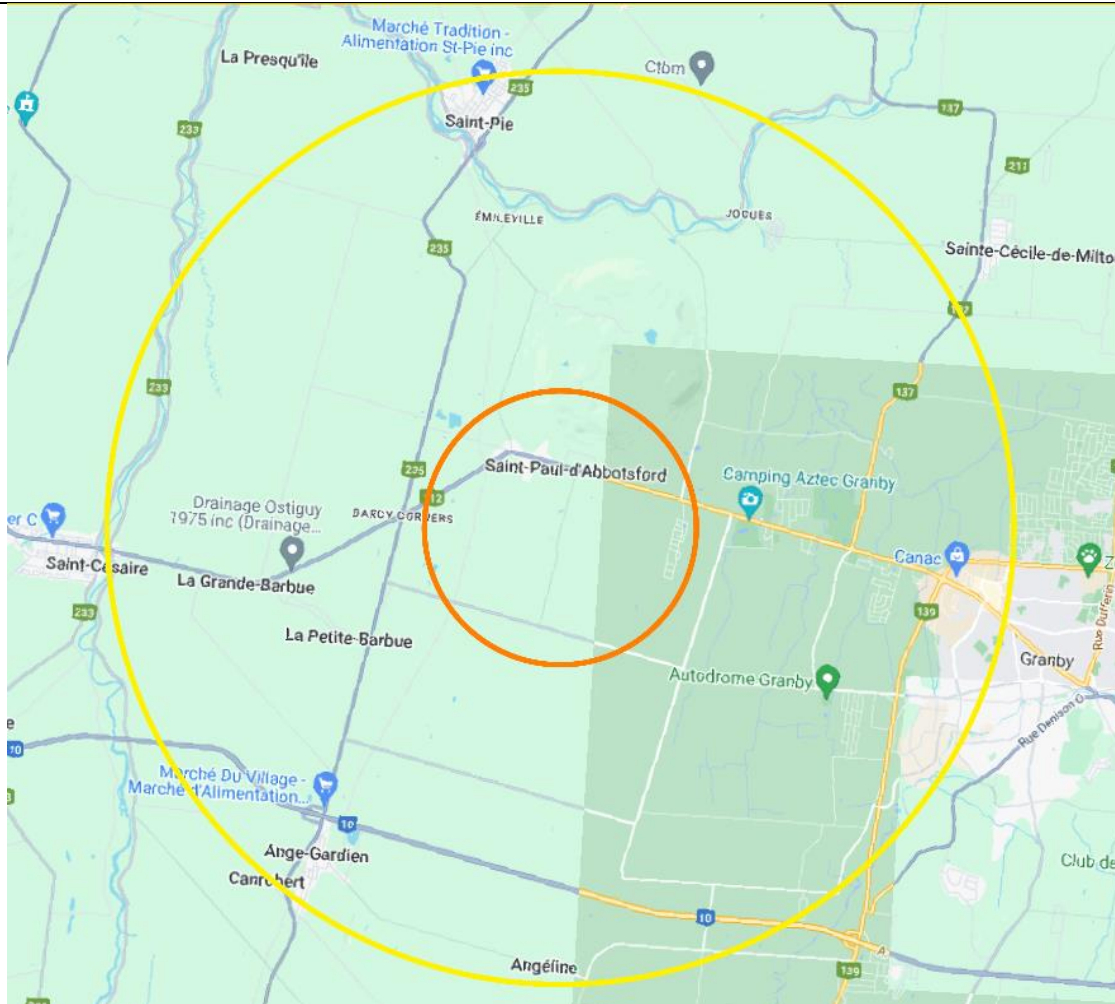
**Cas commercial**

Aujourd'hui aussi, l'EQCMA a reçu une déclaration de mortalité élevée par un éleveur dans un troupeau de volailles commercial contingenté situé dans la région de Saint-Paul-d'Abbotsford en Montérégie. L'ACIA vient de confirmer son investigation de cas suspect d'influenza aviaire. Des échantillons sont soumis cet après-midi au laboratoire du MAPAQ pour analyse. Les résultats sont attendus au cours de la journée de demain.

L'EQCMA émet donc une nouvelle zone à risque préliminaire pour cette région. Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange) dans cette zone.

Maintenant que ses protocoles de biosécurité révisés sont complétés et disponible sur son site internet, l'EQCMA introduit un nouveau niveau de précaution en recommandant aux producteurs et intervenants d'appliquer le protocole de biosécurité du code jaune dans la zone du 3 à 10 km donc pour sites de production situés entre le cercle orange et le cercle jaune. Les producteurs dans cette zone en seront informés par leur office de commercialisation.

Tous les protocoles de biosécurité peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP52	3 janvier 2024	Saint-André-Avellin	Commercial	<a href="#">ACIA-ZCP-229</a> Révoquée 7 février
IP53	9 février 2024	L'Avenir	Commercial	<a href="#">ACIA-ZCP-233</a> Révoquée 19 mars
IP54	10 avril 2024	Cookshire-Eaton	Basse-cour	Non-commercial, À déterminer
suspect	10 avril 2024	Saint-Paul-d'Abbotsford	Commercial	

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).